



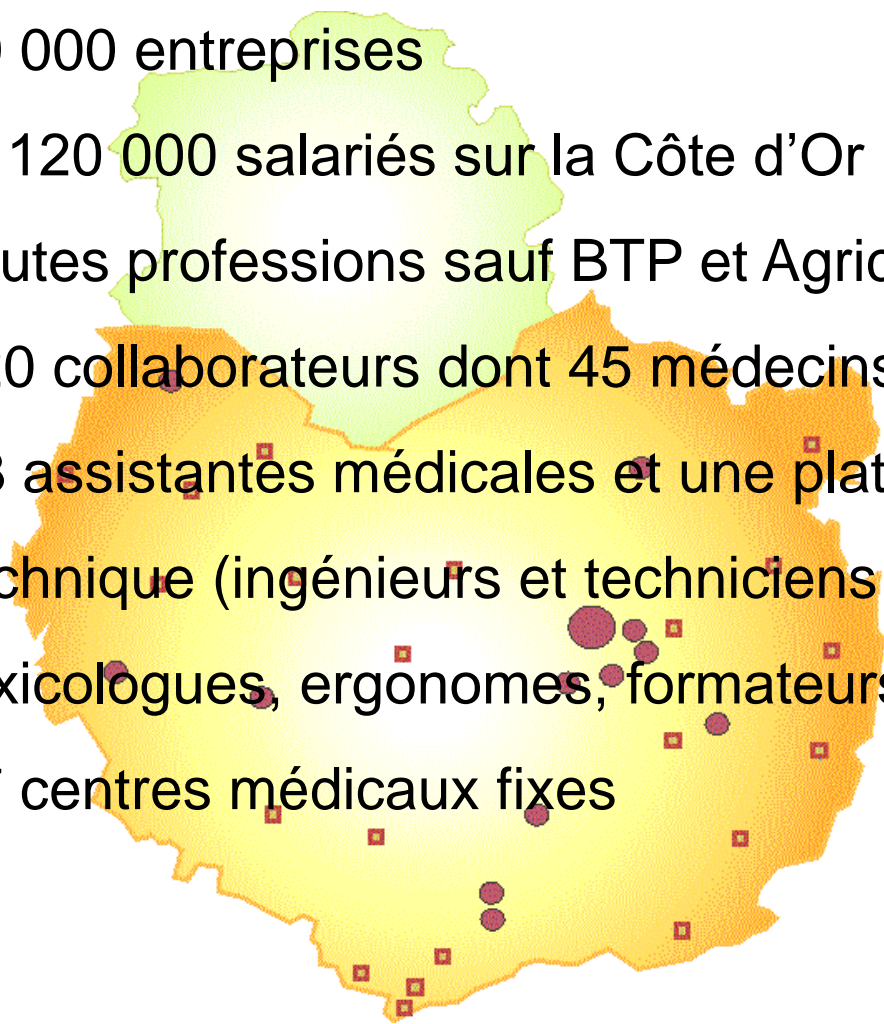
Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail
de la Côte d'Or

COMMENT REUSSIR UN PROJET DE SERVICE : RETOUR D'EXPERIENCES

Docteur Nathalie FERNANDEZ

Madame Christine TADDEI

- ✓ 10 000 entreprises
et 120 000 salariés sur la Côte d'Or
- ✓ Toutes professions sauf BTP et Agriculture
- ✓ 120 collaborateurs dont 45 médecins du travail,
43 assistantes médicales et une plateforme
technique (ingénieurs et techniciens prévention,
toxicologues, ergonomes, formateurs,...)
- ✓ 17 centres médicaux fixes



LE SERVICE



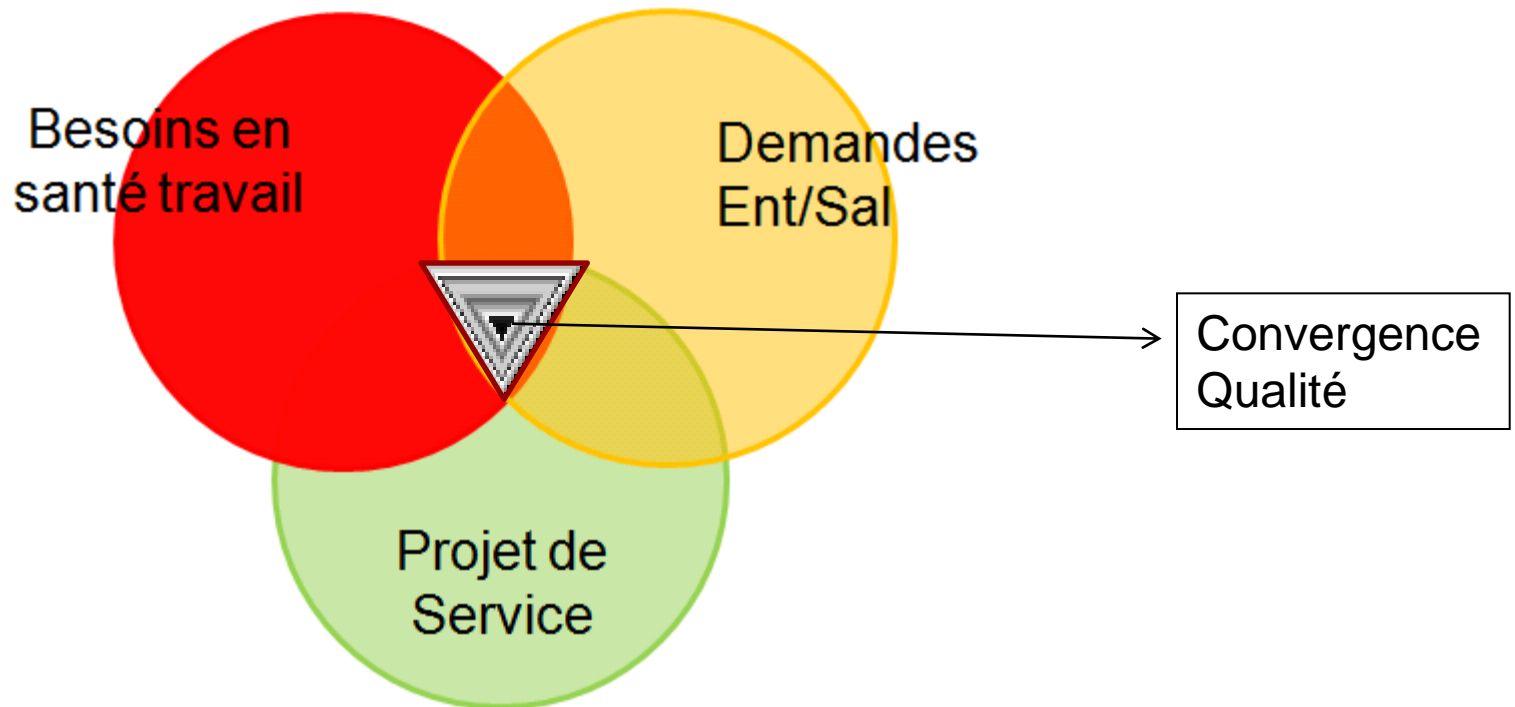
Le projet de service :

- ✓ Il pose les principales actions et orientations du SST pour l'(les) année(s) à venir.
- ✓ Outil de travail prévu réglementairement pour les SST (loi du 20 juillet 2011)
- ✓ Peu de contraintes et une certaine liberté de mise en place
- ✓ Objectif : avoir une homogénéité, un cadre en terme de prestations, d'actions, d'outils, de protocoles... pour nos entreprises
- ✓ Passage d'une pratique individuelle à une pratique collective
- ✓ Processus dynamique et fédérateur qui intègre les évolutions juridiques et celles du monde du travail

Le projet de service :

- ✓ Des objectifs clairement définis pour chaque axe du projet de service
- ✓ Un engagement fort de la direction (moyens matériels, temps dégagé, implication...)
- ✓ Une participation active des parties prenantes : tout le monde est bien représenté et se reconnaît dans le projet
- ✓ Accepter d'évoluer, de se confronter avec des professions différentes ayant des regards et des savoirs différents
- ✓ Méthode dite du « consensus simple » : un groupe de travail s'accorde sur ses pratiques en tenant compte de l'existant (bibliographie, référentiels, études...)

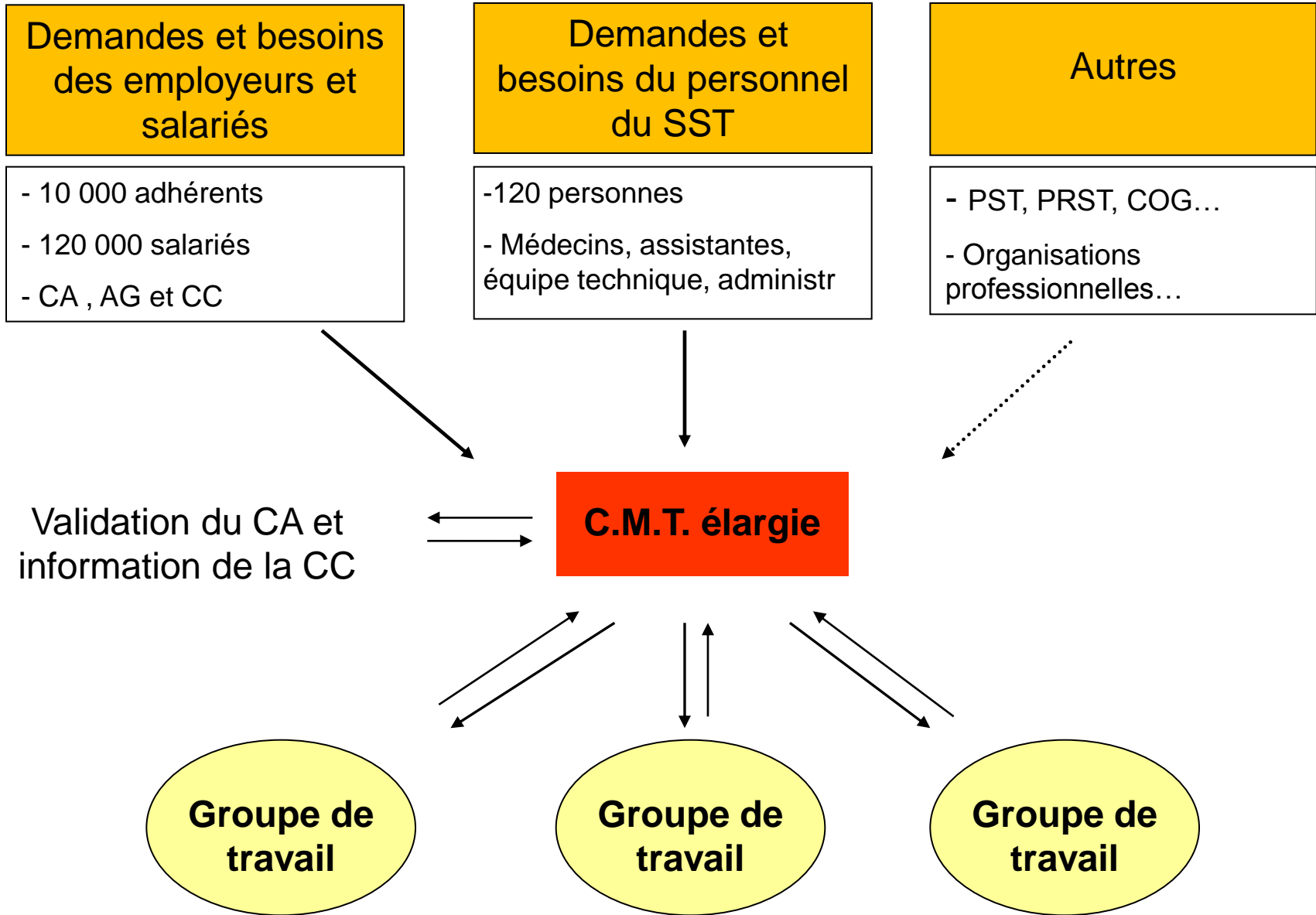
CHOIX DES THEMATIQUES



Facteurs susceptibles d'intervenir :

- ✓ Les difficultés rencontrées sur le terrain
- ✓ Les demandes des adhérents, des salariés ou de leurs représentants, du CA, de l'AG et de la CC
- ✓ Des besoins identifiés
- ✓ Les évolutions des normes et de la réglementation
- ✓ Les évolutions du monde du travail
- ✓ Les valeurs défendues
- ✓ Les PST, PRST, COG, futures conventions d'objectifs et de moyens
- ✓ ...







Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail
de la Côte d'Or

ORGANISATION DE LA DEMARCHE

Passage obligé : la C.M.T. élargie

- ✓ Composition :
 - 8 médecins délégués de secteur
 - 1 responsable IPRP
 - 1 directeur
 - 2 assistantes médicales
 - 1 personnel administratif
 - 1 chargée de communication

... et des invités selon l'ordre du jour

- ✓ Réunions : 3 par an (+ si besoin)

LES GROUPES DE TRAVAIL :

- ✓ Une taille raisonnable (sinon sous-groupes)
- ✓ Des volontaires uniquement
- ✓ Un animateur avec une compétence reconnue par le groupe
- ✓ Un(des) objectif(s) précis et des échéances
- ✓ Toujours se demander pour qui le projet est mis en œuvre et comment
- ✓ Des facilités de communication (17 sites)
- ✓ Des moyens (temps, matériel, salles, budget...)
- ✓ Chacun doit pouvoir s'exprimer



Obtenir un consensus au niveau du groupe

LES GROUPES DE TRAVAIL :

- ✓ Production de documents, de protocoles, d'outils...
Ex : plaquettes, logiciels, support power point,...
- ✓ Penser à leur mise en forme, leur illustration
- ✓ Penser à leur diffusion, **VALORISER** le projet
- ✓ Actualisation des documents
- ✓ Question de l'efficacité : est-ce utilisé, quand, comment par qui ?...
- ✓ Trouver quelques indicateurs

- ✓ **Communication** sur le travail du groupe :
 - au personnel du SST n'appartenant pas au groupe : compte-rendu de CMT, mails, réunions, blue médi
 - aux adhérents concernés : en direct, envois (newsletter), syndicats professionnels, réunions autres (organisations professionnelles et consulaires...)

- ✓ **Evaluation** : à perfectionner



Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail
de la Côte d'Or


Deux exemples concrets

Docteur Nathalie FERNANDEZ

Madame Christine TADDEI

- ✓ Partage des responsabilités :
 - l'employeur pour l'organisation des secours
 - le médecin pour les protocoles infirmiers
- ✓ Demandes des infirmières d'entreprise et des médecins
- ✓ Constat : pas d'homogénéité des pratiques dans le service, besoin de sécuriser nos pratiques en raison des conséquences potentielles (médicales et juridiques)
- ✓ La mise en œuvre du projet est justifiée et validée en CMT (2009) et inscrite au projet de service

Protocoles soins d'urgence

- ✓ Création d'un groupe de travail de médecins
- ✓ Rédaction de 20 protocoles 
- ✓ Validation par un médecin urgentiste : étape incontournable mais aussi notre plus grande difficulté







- ✓ Une réunion de restitution auprès des infirmières
- ✓ Des documents pour chaque entreprise concernée
- ✓ Des formations selon leurs besoins
- ✓ Evaluation

Les risques psychosociaux

- ✓ Demandes de tous à différents niveaux
- ✓ Constat objectif : des salariés en difficultés, manque d'évaluation par les employeurs, situations difficiles à gérer pour les assistantes, médecins pas toujours à l'aise
- ✓ Objectif de départ : avoir une offre de services adaptée et homogène sur les RPS pour tous les adhérents
- ✓ Durée : 1 an
- ✓ Accord de la CMT et du CA (2010)

Les risques psychosociaux

- ✓ Constitution d'un groupe de travail (médecins, ergonomes, IPRP, assistante...) de plus de 20 personnes !
- ✓ Constitution de 4 sous-groupes avec les objectifs suivants
 - Plaque d'information sur les RPS 
 - Module de sensibilisation (Power Point)
 - Outils d'aide au repérage et/ou évaluation des RPS
 - Formation/information nécessaire en interne
- ✓ Plusieurs réunions communes

- ✓ Les CMR 
- ✓ TPE : les vétérinaires (Vétorisk) 
- ✓ La désinsertion professionnelle
- ✓ EVREST
- ✓ Absentéisme
- ✓ Renforcement de la communication 
- ✓ ...

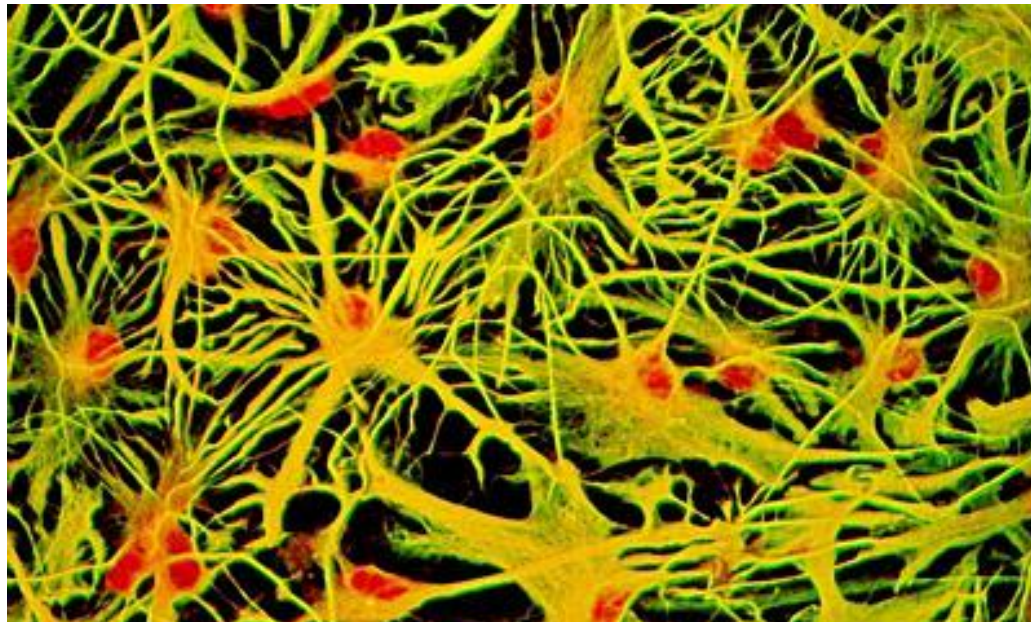


Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail
de la Côte d'Or

CONCLUSIONS ...

3 ans plus tard

- ✓ Le travail en groupe est très apprécié (85 % participants)
- ✓ Redonne un sens au métier, évite l'isolement
- ✓ Echange de savoir-faire et harmonisation des pratiques
- ✓ Renforce la collaboration dans le service
- ✓ Favorise la cohérence et la crédibilité de nos actions / adhérents
- ✓ Retours positifs par le CA, les organisations professionnelles et consulaires, les entreprises



Merci de votre attention


Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail de la Côte d'Or




**PLAN D'ACTIVITÉ
AIST 21
- 2009 -**


En tant qu'adhérent de l'AIST 21, vous pouvez bénéficier d'un ensemble de services visant à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé de vos salariés au travail.

Régulièrement, de nouveaux services vous sont proposés.

A travers son plan d'activité pour 2009, l'AIST 21 vous informe des nouvelles prestations mises à votre disposition, celles-ci se déclinent en 5 axes.

AIST 21
Parc Technologique de la Toison d'Or - 4, allée André Bourland - 21000 DIJON
Tél : 03.80.77.85.30 Fax : 03.80.77.85.31
www.aist21.com


Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail
de la Côte d'Or




**PLAN
D'ACTIVITÉ
- 2010 -**


En tant qu'adhérent de l'AIST 21, vous pouvez bénéficier d'un ensemble de services visant à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé de vos salariés au travail.

Régulièrement, de nouveaux services vous sont proposés.

A travers son plan d'activité pour 2010, l'AIST 21 vous informe des nouvelles prestations directes et indirectes mises à votre disposition.

AIST 21
Parc Technologique Toison d'Or - 4, allée André Bourland - 21000 DIJON
Tél : 03 80 77 85 30 - Fax : 03 80 77 85 31
www.aist21.com - contact@aist21


Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail
de la Côte d'Or



**PLAN
D'ACTIVITÉ
- 2011 -**

En tant qu'adhérent de l'AIST 21, vous pouvez bénéficier d'un ensemble de services visant à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé de vos salariés au travail.

Régulièrement, de nouveaux services vous sont proposés.

A travers son plan d'activité pour 2011, l'AIST 21 vous informe des nouvelles prestations directes et indirectes mises à votre disposition.

AIST 21
Parc Technologique Toison d'Or - 4, allée André Bourland - 21000 DIJON
Tél : 03 80 77 85 30 - Fax : 03 80 77 85 31
www.aist21.com - contact@aist21





Les protocoles
soins infirmiers

Utiliser des gants au moins à chaque contact avec le patient.

Les protocoles
soins infirmiers
et particulièrement
avec des patients.

Céphalées	1
Malaise	2
Perte de connaissance / Syncope	3
Poussée hypertensive	4
Hypoglycémie	5
Crise d'asthme	6
Douleur thoracique suspicion d'IDM ou ANGOR	7
Douleurs abdominales aiguës	8
Crise d'épilepsie	9
Coliques néphrétiques	10

Protocoles à jour
à destination de...

Date de mise au point
signature



Les protocoles
soins infirmiers

Utiliser des gants au moins à chaque contact avec le patient.

Les protocoles
soins infirmiers
et particulièrement
avec des patients.

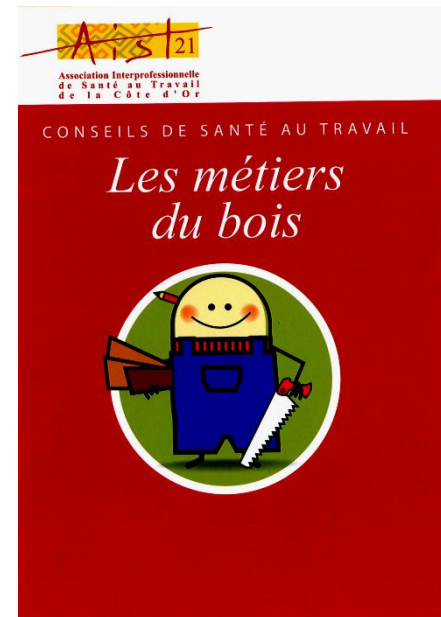
Electrisation	11
Urgence ophtalmologique	12
Agitation aigüe	13
Crise d'angoisse ou crise de tétanie	14
Choc anaphylactique accident post vaccinal	15
CÉdème de Quincke	16
Brûlures thermiques ou chimiques	17
Accident Vasculaire Cérébral	18
Coma	19
Coma / Echelle de Glasgow	20

Protocoles à jour
à destination de...

Date de mise au point
signature









EDITO

Chaque jour les 120 collaborateurs de l'ISTT 21 - Médecine du Travail et Santé au Travail, ingénierie et médiation professionnelle, ergonomes, psychologues, formateurs... s'efforcent pour les 15 000 entreprises adhérentes de la Côte d'Or et dans 120 000 salariés.

Les équipes médicales et techniques de l'ISTT 21 agissent avec vous pour prévenir le travail au travail. Régulièrement, elles développent des prestations adaptées à vos besoins et accord au travail, articulation de vos besoins professionnels spécifiques.

Pour mieux connaître nos prestations, nous proposons conseil de prévention à la demande de votre médecin généraliste ou le spécialiste de votre entreprise de l'ISTT 21 et sur notre site internet www.istt21.com

Une nouvelle dimension, nous l'allons par un jeu d'acteurs professionnels, le "Médical et Santé Travail" (MST).

Les articles de « Santé Travail l'actu » rédigés par les équipes de l'ISTT 21, nous proposent des informations essentielles des développements d'entreprises, des données statistiques, l'évaluation de la réglementation, les recommandations de l'ISTT 21, des nouvelles actions préventives, les particularités de la santé au travail, les nouvelles idées et les nouvelles idées de prévention et de santé au travail.

Ainsi, le site offre à l'adhérent un service utile de communication et de conseils des équipes de l'ISTT 21, articulées à vos côtés.



Arrêt de travail : anticiper la reprise



LA CONSULTATION DE PRÉREPRISES

Effectuée avant le 31-03-2011 de l'arrêt, la consultation de préreprise vise une bonne réintégration sociale et professionnelle. Mais cette possibilité offerte par le Code du Travail est encore quasiment inconnue des patients à des entreprises privées.

Une prestation de soutien en plus des éléments qui aident le salarié pendant son arrêt de travail.

Qu'est-ce que c'est ?
Toute prestation destinée pour améliorer les conditions de travail, dans une entreprise, est dite "pré-reprise". Elle peut être mise en œuvre avant, pendant ou après l'arrêt de travail, soit indépendamment, soit conjointement.

Qu'est-ce que ça apporte ?
La consultation de préreprise est une démarche volontaire de l'entreprise de Travail à tout moment pendant l'arrêt de travail pour préparer le retour au travail par :

- le salarié,
- son médecin traitant,
- le médecin conseil des entreprises de Sécurité Sociale, un médecin spécialiste.



directement le Médecin du Travail concerné, qui anticipe le salarié pendant la période de réintégration.

Le médecin conseil des Préreprises agit après le Médecin du Travail de l'entreprise.

LA VISITE DE PRÉREPRISES PEUT PERMETTRE AU SALARIÉ DU TRAVAIL :

- d'évaluer l'état de santé : être vu par le médecin généraliste ou le spécialiste de son entreprise, les spécialistes des centres de rééducation,
- de préciser l'adéquation ou le changement de poste de travail, les particularités ou les particularités d'un temps partiel thérapeutique,
- de mettre en place des mesures de soutien dans l'arrêt (personnelisation du suivi de l'arrêt, feedback, recommandations professionnelles).

Elle est complétée par le suivi de reprise qui est des démarches pour l'employeur et qui est avec les données de la prévention de la reprise de travail, dans une démarche globale au travail de santé dans les entreprises existantes, grâce à une coordination avec toutes les personnes concernées.

